

DEC100170DAJ

Décision portant organisation de la direction des systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Missions

1.1. La direction des systèmes d'information (DSI) définit, met en place et gère les moyens techniques nécessaires aux systèmes d'information et de communication de l'établissement.

1.2 La DSI a en charge :

- le maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- le développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- le développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- de contribuer au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

1.3. Elle coordonne et anime le réseau des informaticiens des services et des laboratoires rattachés au CNRS.

Art. 2 – Composition

La DSI comprend :

2.1. La Direction

Le directeur et le cas échéant un directeur adjoint



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

2.2. Le Secrétariat général

Il est chargé des aspects administratifs de la DSI. Il gère le budget, le contrôle de gestion, la logistique, les achats et les ressources humaines. Il centralise les questions relatives au bulletin officiel et à la CNIL.

2.3. Le pôle Sécurité

Il définit la politique de sécurité du CNRS et garantit sa mise œuvre opérationnelle en étroite collaboration avec les services du FSD.

2.4. Le pôle Applications

Il a en charge le suivi et la maintenance des applications du système d'information. Il prend également en charge le Décisionnel et le Dialogue de gestion en cohérence avec les applications en production.

2.5. Le pôle Ingénierie et Exploitation

Il est chargé du maintien en conditions opérationnelles du système d'information. Il traite de l'exploitation des applications, du réseau, des infrastructures, des systèmes, de la téléphonie et des bases de données.

2.6. Le pôle Architecture Réseaux, Expertises, Support aux Unités

Il est chargé des études relatives aux architectures réseaux, à la participation aux grilles de calcul, à la promotion des logiciels libres de la communauté « recherche et enseignement » et de l'animation des informaticiens des unités (formations, journées à thème, conseil, assistance, audit, ...).

2.7. Le pôle Organisation, Méthodes et Urbanisation

Il est responsable du portefeuille des projets du SI. Il conduit les projets en relation étroite avec les MOA depuis leur cadrage jusqu'à leur réalisation en prenant en compte l'urbanisation du SI ainsi que les méthodes et procédures qualité.

2-8. Le pôle Partage de l'information

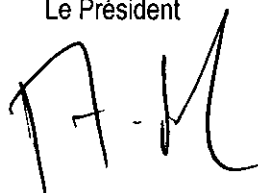
Transversal à l'ensemble des pôles, il traite du partage de l'information au travers d'outils adaptés.

Art. 3 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters 'A' and 'M' connected by a horizontal line, representing the name Alain Fuchs.

Alain FUCHS